Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_22-DE

**COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)**
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 17 H 00**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

| |
|---|
| Nombre de conseillers en exercice : **12** |
| Présents ou représentés : **12** |

**Présents** : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne

**Représentée :** Mme GUILLOU Catherine par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

**Absent :** /

**Secrétaire de séance** M. ANDRE Yanick

**Date d'envoi de la Convocation :** 19 février 2026

**DELIBERATION 2026-03-22 : PORT DE PLAISANCE : ATTRIBUTION DES BUREAUX DE LA MAISON DE LA MER**

Rapporteur : M. JUMEL Yoann, Conseiller délégué en charge du port de plaisance

M. JUMEL rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt public d'une durée d'un mois a été lancé concernant deux locaux à usage de bureaux. Ces deux bureaux vont se libérer au Port de Plaisance, dans le bâtiment de la Maison de la Mer.
Une candidature a été reçue pour les deux bureaux de 18,10m² et de 14,40m² : il s'agit de Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha qui souhaite ouvrir son entreprise de réparation de voiles et selleries de marine ainsi que toute activité de couture à compter du 2 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-01-04 en date du 15 janvier 2026 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt public pour un local de 18,10 m²,
Vu la délibération n°2026-01-05 en date du 15 janvier 2026 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt public pour un local de 14,40 m²,
Vu l'avis favorable de la commission du port du 24 février 2026,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ **D'attribuer le contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public portuaire non constitutive de droits réels pour un bureau de 14,40m² à Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha pour une durée de 5 ans ;**
- ✓ **D'attribuer le contrat de mise à disposition d'une emprise du domaine public portuaire non constitutive de droits réels pour un bureau de 18,10m² à Mme SOMMITZ-PROVOST Katoucha pour une durée de 5 ans ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX (Côtes-d'Armor)